

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 1 (2009)
Heft: 3: Le benchmarking : comparaison des coûts et prestations: à raison?

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualités

France

Personnes âgées abandonnées durant l'été

Aussi édifiant que cela puisse paraître, l'abandon, pendant les congés d'été, ne concerne pas seulement les animaux de compagnie. Certaines familles n'hésitent pas à laisser «leurs vieux» dans les hôpitaux pendant la période estivale. Un phénomène dont l'ampleur est très difficile à évaluer tant le sujet est tabou. Au silence du corps médical, réticent à apporter son témoignage sur ce sujet difficile, fait écho celui des familles concernées qui craignent d'être jugées. Pour les familles qui n'ont pas prévu suffisamment à l'avance l'hébergement de leurs «vieux» pendant les congés d'été, l'hospitalisation représente la solution la plus facile et la moins onéreuse. Ces hospitalisations «pour convenance des familles» ne sont pas sans conséquences; elles peuvent provoquer, de l'avis même des médecins interrogés, un véritable séisme dans la vie des personnes âgées. Sur le plan psychique, elles se retrouvent rapidement désorientées aussi bien dans le temps que dans l'espace. Elles se sentent perdues dans des lieux qu'elles ne reconnaissent pas, avec des personnes étrangères, et craignent d'avoir été abandonnées par leur famille. Ces troubles psychiques s'accompagnent également de désordres physiques avec une décompensation de nombreuses pathologies, fréquentes à cet âge : accidents cardiaques, troubles respiratoires ou de l'appareil locomoteur.

(Senioractu.com)

Suisse

L'ASSM se penche sur les directives anticipées

Il existe en Suisse une multitude de modèles différents de directives anticipées, si bien qu'il est difficile de s'y retrouver. C'est pour cette raison que l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) a adopté des directives et recommandations médico-éthiques concernant la rédaction de directives anticipées et leur application dans la pratique médicale quotidienne. Les directives anticipées permettent à une personne capable de discernement de consigner par écrit et à l'avance les mesures médicales auxquelles elle consentirait en cas d'incapacité de discernement et celles qu'elle refuserait. Même si aujourd'hui cette possibilité n'est encore que relativement peu utilisée, elle est de plus en plus thématisée. Ces dernières années, l'ASSM a confirmé l'importance des directives anticipées en tant qu'instrument d'autodétermination des patients. Les recommandations de l'ASSM accordent beaucoup d'importance, notamment, à la description du cadre juridique, dans la perspective de l'entrée en vigueur du

nouveau droit sur la protection des adultes en 2012 (lire le dossier de la Revue spécialisée Curaviva 2/2009).

(Communiqué ASSM)

Le coût de l'absence de formation

Diverses études ont montré que les personnes qui ne poursuivent pas de formation débouchant sur l'obtention d'un diplôme du degré secondaire II après leur scolarité obligatoire se retrouvent généralement dans une situation précaire sur le plan économique et social. Il en résulte davantage de dépenses sociales et cela prive la collectivité de cotisations sociales et de rentrées fiscales supplémentaires. Au total, ce coût se situe en moyenne entre 8069 et 11 201 francs par an par personne qui n'a pas reçu de formation. La collectivité économiserait ainsi quelque 10 000 francs par année pour chaque personne à laquelle on permettrait de rattraper une formation du degré secondaire II (certificat fédéral de capacité à l'issue de l'apprentissage, diplôme d'école de commerce, certificat de maturité, diplôme d'école de culture générale, etc.) Par la même occasion, ces personnes concernées, très pénalisées sur le plan salarial, surmonteraient ce désavantage. C'est le principal résultat qui ressort d'une étude sur «Le coût pour la collectivité des personnes sans formation en Suisse», commandée par Travail.Suisse au Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS). Résultats de l'étude et résumé sur www.travailsuisse.ch/fr/node/2010

(Travail.Suisse)

Le service civil profite aussi aux EMS

Le service civil est tendance et l'accès à cette voie est facilité avec la disparition de l'examen de conscience. S'engager à faire la plonge ou à s'occuper de personnes âgées durant 390 jours est considéré comme une preuve suffisante de bonne foi. Ce ne sont pas les entreprises auxquelles les civilistes sont affectés qui vont s'en plaindre: «Disposer de civilistes, c'est offrir davantage de prestations, se félicite Philippe Guntert, directeur de l'EMS Fondation Clémence, à Lausanne. Sans eux, il serait, par exemple, difficile de proposer des promenades individuelles à nos résidents.» Un civiliste coûte moins qu'un employé. (...) Une main-d'œuvre bon marché? Pour Philippe Guntert, il faut plutôt voir «le civiliste comme une personne qui accomplit un acte citoyen et qui profite d'acquiescer de l'expérience». «Le service civil offre un pont entre les études et le travail, les jeunes peuvent ainsi mieux se vendre sur le marché du travail, avec l'expérience accumulée», observe Fré-

déric In-Albon, responsable du centre régional du service civil de Lausanne. Pour les civilistes, au-delà du fait d'échapper à l'armée, l'utilité des emplois proposés constitue une motivation. «Faire un stage dans le social me paraît plus utile que de courir sur une montagne fusil à la main, affirme Raphaël Gay Balmaz (20 ans), civiliste au centre de handicapés de Clair Bois, à Genève. En plus, je vais valider cette affectation comme l'un des stages à effectuer dans le cadre de ma formation d'études sociales.» Cerise sur le gâteau, il arrive qu'un établissement embauche une personne à la fin de son stage. C'est le cas de Frédéric Cochet, ancien civiliste de Clair Bois, qui a été engagé après une année de service civil.

(24 Heures)

Fribourg

Coup d'envoi du projet «Seniors+»

Le 18 septembre prochain, le Conseil d'Etat fribourgeois donnera officiellement le coup d'envoi des travaux destinés à définir une politique globale de la personne âgée. «Le canton a besoin d'une nouvelle législation qui clarifie les compétences et permet une coordination des prestations offertes dans les domaines sanitaire et social», déclarait à ce propos la Direction de la santé et des affaires sociales il y a tout juste une année. Cette démarche s'inscrit également dans la procédure de mise en œuvre de la nouvelle Constitution fribourgeoise qui garantit aux personnes âgées un droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité. L'objectif des autorités est de clarifier les responsabilités de pilotage et de coordination dans le domaine des prestations médico-sociales, et de disposer d'une vue d'ensemble des services proposés par les nombreux organismes publics et privés. «Beaucoup d'efforts ont été fournis ces dernières années dans les domaines sanitaire, médico-social et de l'intégration sociale, mais les compétences multiples des divers acteurs impliqués empêchent une planification cohérente», constate le Conseil d'Etat qui vise dès lors une simplification du dispositif cantonal au travers d'une loi-cadre. Pour ce faire, il intègre les acteurs privés et publics concernés par la prise en charge des personnes âgées, dont les six associations fribourgeoises qui se sont constituées en une communauté de défense des intérêts de la personne âgée du canton de Fribourg: Fri-Age/Alter. On y retrouve l'Association fribourgeoise des EMS (AFIPA), Pro Senectute, la Fédération des retraités, les sections fribourgeoises de la Croix-Rouge et de l'Association Alzheimer, et l'association faîtière de l'aide et des soins à domicile.

(Communiqué DSAS, amn)

Genève

Journées Portes Ouvertes

Las d'une image négative qui leur colle à la peau, une quarantaine d'EMS genevois ouvriront leurs portes au public du 1^{er} au 4 octobre 2009. Coordinée par la Fédération genevoise des EMS (Fegems), la démarche a pour but d'aller à la rencontre du public et lui faire découvrir la vie en établissement, aussi bien du point de vue des résidents que de celui des professionnels qui les accompagnent au quotidien. Les EMS genevois proposeront ainsi quatre jours durant de nombreuses activités et événements, alternant conférences, expositions, spectacles, visites guidées, pro-

jections de films, thés dansants et autres réjouissances. Le programme de ces journées est disponible sur www.fegems.ch.

(Communiqué Fegems)

Initiative en faveur des aînés

Le Mouvement Citoyen Genevois (MCG) a annoncé, le 26 août, le lancement d'une initiative populaire cantonale intitulée Pour la dignité des personnes âgées dépendantes. «Nous voulons ancrer ce devoir – celui de réserver un traitement respectueux à nos aînés en perte d'autonomie – dans la constitution genevoise», écrivent les initiants. Ils proposent donc d'inscrire un article 173 qui consacre les principes, mentionne les prestations, définit le rôle de l'Etat et propose de financer le secteur par des subventions directes ou indirectes. Certains des arguments qui entourent cette initiative sont une critique ouverte au projet de loi sur les EMS du Conseiller d'Etat François Longchamp. Le problème semble résider dans le fait que le projet de loi s'attaque à des questions de gestion, alors que le MCG s'attache à vouloir définir les valeurs de la société envers les aînés.

(Source : communiqué MCG et Tribune de Genève)

Neuchâtel

Plaidoyer pour le travail infirmier en gériatrie

La Convention collective de travail du secteur de la santé du canton de Neuchâtel, appliquée à l'ensemble du personnel depuis le 1^{er} janvier 2007, fait la distinction entre le personnel infirmier travaillant dans les homes ou dans les soins à domicile, et celui travaillant à l'hôpital, dans des services de soins aigus. Cette distinction a suscité de vives réactions du côté de la section neuchâteloise de l'Association des infirmiers et infirmières (ASI) et des professionnels. «Le travail infirmier en gériatrie ou à domicile est-il moins complexe, moins exigeant qu'en milieu de soins aigus?», s'interrogent deux infirmiers, Peggy Bernard et Abdel Dehar. Dans un article de quatre pages, «et dans un but constructif», les deux professionnels brossent un portrait très complet du personnel infirmier en gériatrie, faisant l'inventaire des compétences requises: gestes techniques, compétences sociales et relationnelles, psychologie, créativité, gestion et encadrement, urgences et imprévus! «Quelle prise en soins souhaitons-nous pour nos parents et pour nous-mêmes? La prise en soins nécessite un travail en interdisciplinarité, qui n'a de sens que si l'infirmière est là pour le mettre en mouvement, coordonner les interventions et définir les priorités dans l'intérêt du résident. Pourrait-on espérer une meilleure reconnaissance de cet aspect du travail qui reste le fondement du rôle autonome de l'infirmière, quel que soit son domaine d'activité?» Lire l'article dans son intégralité dans la revue Soins infirmiers 6/2009.

(amn)

Vaud

50 ans de l'AVDEMS

A l'occasion de son 50^e anniversaire, l'Association vaudoise des EMS (AVDEMS) a créé un fonds destiné à récompenser chaque année trois diplômés des nouvelles filières débouchant sur un CFC d'assistant en santé et soins communautaire (ASSC), d'assistant

socio-éducatif (ASE) et de gestionnaire en intendance (GEI). Le Prix du 50^e de l'AVDEMS pour la formation professionnelle a ainsi été remis pour la première fois à fin juillet à Laurence Pernet (CFC ASE), Nelly Schopfer (CFC GEI) et Layla Raess (CFC ASSC), qui ont chacune reçu un chèque de 1000 francs pour la qualité de leur travail de diplôme. Créée le 30 juin 1959 par 17 «œuvres privées et maisons particulières» vaudoises, et première du genre en Suisse romande, l'association s'occupait alors déjà principalement des problématiques du recrutement et de la formation du personnel. Des questions qui restent aujourd'hui d'actualité, avec le vieillissement de la population et la nécessité de trouver toujours davantage de personnel formé pour prendre soins des résidents.

(Source: communiqué AVDEMS)

Un précurseur des soins palliatifs récompensé

Paul Beck, infirmier, fondateur en 1988 de la maison Rive-Neuve, à Villeneuve, sur les bords du Lac Léman, le premier établissement de soins palliatifs de Suisse, vient d'être récompensé pour ses travaux et son engagement en faveur des soins palliatifs. C'est en effet en juin dernier, dans le cadre du 4^e Congrès mondial du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF), que Paul Beck, ainsi que trois autres lauréats, ont reçu les Prix de Reconnaissance 2009, destiné à souligner et promouvoir à l'échelle mondiale les réalisations d'infirmiers et infirmières qui améliorent la santé et le bien-être de populations, et qui contribuent au développement de la profession. Paul Beck a étudié l'anthropologie, la psychologie sociale et la sociologie à l'Université de Lausanne, et rédigé un mémoire de licence en sciences sociales sur la mort hospitalière. Par son érudition, son sens de la vie, son respect de la mort, son ouverture au monde et la richesse de sa culture professionnelle, il a marqué ses étudiants auxquels il a enseigné durant huit ans une formation de base en soins infirmiers. L'œuvre de Paul Beck a largement influencé le développement des soins palliatifs en Suisse. Et la maison Rive-Neuve poursuit sa mission pédagogique en offrant la formation à une large palette de professionnels en soins de santé.

(Source: communiqué SIDIEF)

Curaviva Suisse

Mise en œuvre du financement des soins

Les organisations concernées et les cantons estiment que l'entrée en vigueur du financement des soins fixée au 1^{er} juillet 2010 laisse trop peu de temps pour trouver des solutions réalistes et convenables. La Conférence des gouvernements cantonaux va ainsi demander au Conseil fédéral de la reporter au 1^{er} janvier 2011. La Confédération n'a en effet pas profité des ordonnances pour ré-

pondre à toute une série de questions encore en suspens. Dès lors, il revient aux cantons et à leurs partenaires d'y apporter des réponses concrètes et praticables. Il existe cependant un risque bien réel de mettre en place 26 systèmes différents, qui aurait pu être évité si les ordonnances fédérales avaient apporté les réponses attendues. Dans un souci d'harmonisation au niveau national, Curaviva Suisse a, pour sa part, très tôt entrepris des démarches auprès des partenaires qui ont un pouvoir de décision – à savoir les cantons – concernant le règlement du financement résiduel, l'organisation de la mise en œuvre administrative, la définition des soins aigus et de transition, ainsi que l'interprétation et l'adaptation du délai transitoire concernant les tarifs. L'association faitière est aussi en contact avec les assureurs de SantéSuisse pour trouver des solutions relatives à l'adaptation des contrats, au contrôle et au remboursement des prestations LAMal autres que les soins. A suivre sur www.curaviva.ch.

(Source: Fachzeitschrift Curaviva)

Curaviva et Pro Senectute renforcent leur collaboration

Curaviva Suisse et Pro Senectute renforcent leur collaboration pour défendre les intérêts des aînés sur la scène politique. Ainsi, à l'occasion de la session d'été des Chambres fédérales, les deux associations faitières ont convié les parlementaires pour débattre, avec des représentants du Conseil suisse des aînés, de la Croix-Rouge Suisse et de l'administration fédérale, de la pénurie du personnel dans le domaine des soins et de l'accompagnement et de ses conséquences. Alors qu'à chaque session, une trentaine d'événements se disputent les faveurs des parlementaires, huit élus ont pris part à cette rencontre. De quoi encourager les deux organisations faitières à poursuivre leur collaboration pour informer et sensibiliser les milieux politiques sur les questions liées à la vieillesse en général, à la prise en charge des personnes âgées dépendantes en particulier.

(Source: Fachzeitschrift Curaviva)

Election au sein du comité

Lors de la dernière Assemblée des délégués, le 24 juin dernier, les membres de Curaviva Suisse ont nommé Jean Martin au comité. Agé de 69 ans, ancien médecin cantonal vaudois, membre de la Commission nationale suisse d'éthique, Jean Martin est aussi l'auteur de diverses publications, particulièrement sur des sujets de santé publique, de médecine sociale et préventive, d'éthique et de bioéthique.

Anne-Marie Nicole